

Les Brèves du conseil municipal du 05 Décembre 2019



Le conseil municipal, réuni en date du 05 Décembre 2019, a délibéré.

Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) PLUi : avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté le 28 octobre 2019

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification d'un projet de territoire qui détermine les règles générales d'utilisation du sol. Selon la procédure d'élaboration du PLUi, les conseils municipaux sont saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté le 28 octobre 2019 par la Comcom du Pays Rhin-Brisach. Le règlement écrit et graphique ainsi que les opérations d'aménagement et de programmation ont été présentés aux conseillers municipaux. Après délibération, le conseil municipal a donné à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLUi arrêté.

2) Travaux de rénovation du complexe sportif

La rénovation du bâtiment est actuellement en cours : cependant, des travaux non prévus au marché initial, ont dû être effectués pour mener à bien cette opération.

- Lot n°6 « carrelage » : une chape fibrée a dû être mise en œuvre à la place du ragréage prévu au marché. Le montant de l'avenant est de 2 703 € TTC.
- Lot n°7 « revêtement de sols » : au niveau du 1^{er} étage où se situe le local des archers, il s'est avéré nécessaire de remplir les vides laissés par les anciennes cloisons. Le montant de l'avenant s'élève à 406 € TTC.
- Lot n°8 « peinture » : la totalité des poteaux et des poutres a dû être sablée avant mise en peinture afin de garantir le classement coupe-feu exigé par le bureau de contrôle. Le montant de l'avenant est de 2 400 € TTC.
- La porte de l'issue de secours en façade Est du local du RDC devait initialement être conservée mais les joints de la surface vitrée étaient finalement amiantés et d'autres éléments étaient rouillés. Il a donc été décidé de remplacer cette ancienne porte afin d'assurer également une parfaite étanchéité à l'eau et à l'air. Le marché a été attribué à l'entreprise JACOB pour un montant de 3 054 € TTC.

Le montant global des travaux s'élève aujourd'hui à 968 525 €.

3) Cheminement PMR de la ZAE du Château d'Eau : résultat de la consultation et financement

Les travaux qui devraient débuter début 2020, ont été confiés à la société PONTIGGIA pour un montant de 195 360 € HT. La Comcom du Pays Rhin-Brisach financera une partie des travaux.

4) Cheminement PMR rue de la Gare : avenants

- Parking entreprise HAAG : le parking est situé sur un terrain de la commune qui est mis à disposition de l'entreprise en contrepartie d'un loyer annuel. Le montant des travaux est de 18 350 € HT.
- Au cours du chantier la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach a décidé d'apporter des modifications au réseau d'eaux pluviales existant et assurera la prise en charge de ces travaux de 11 406 € HT.
- Des modifications diverses au niveau des travaux de voirie doivent être effectuées pour un montant de 15 540 € HT.

Le montant total du programme s'élève à 543 179 € TTC.

5) Assurance multirisque : résultats de la consultation

Le contrat d'assurance multirisque a été attribué à GROUPAMA Grand Est pour un montant TTC annuel de 9 707 € et une durée de 3 ans.

6) Eclairage public : approbation des travaux de remplacement des luminaires dans plusieurs rues

Les luminaires cassés ou anciens seront remplacés par des luminaires à led pour permettre des économies de consommation.

Les lampadaires seront changés dans les quartiers où cela est le plus nécessaire, à savoir dans la rue du Muguet et le lotissement Europa (rue Robert Schuman, rue du Général de Gaulle, Place de Strasbourg, place de Bruxelles, rue Konrad Adenauer et rue du Printemps). Un luminaire sera également installé en face du Point d'Apport Volontaire, rue d'Alsace. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Vialis pour un montant de 20 239 € HT.



7) Entretien des espaces verts du Parc MANN

L'entretien en 2020 des espaces verts mais aussi des rosiers et des lavandes est confié à la société ACCES pour un montant de 15 272 € pour l'année 2020.

8) Département : travaux d'entretien sur routes départementales et réfection de ponts

Les services du Département réaliseront en 2020 des travaux sur certains de leurs ouvrages situés sur le ban de Volgelsheim. Des travaux sur le pont de la rue de la Forêt Noire devraient être réalisés entre le 15 février et le 15 avril 2020. Une déviation sera mise en place conformément au plan ci-dessous :

L'accès au Point Vert et aux jardins communaux se fera depuis la rue de la Gare et le chemin de la Kruttenau. Le Conseil Départemental procèdera également au renouvellement de la couche de roulement rue de la Gare.



Dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année

En cette période des fêtes de fin d'année, la mairie vous relaie quelques recommandations de vigilance. Les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leur véhicule dans leur garage ou sur leur propriété. Ces conseils ont pour but de privilégier l'action préventive afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

Fermeture de la Mairie

Exceptionnellement, la mairie et les services techniques seront fermés du mardi 24 décembre après-midi au vendredi 27 décembre inclus et le mardi 31 décembre après-midi.



Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 7 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter pour les élections municipales 2020 (15 et 22 mars), il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au vendredi 7 février 2020** en mairie et par internet.

L'inscription en ligne est généralisée. Vous pouvez vous inscrire directement par internet sur le site service-public.fr.

Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



*Le conseil municipal vous souhaite de passer de
bonnes fêtes de fin d'année*

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé